# L'Eclaireur

ORGANE DES REVENDICATIONS RADICALES, ÉCONOMIQUES ET OUVRIÈRES

Quand Même!
1870-18.....
Ligue des Patriotes

**Rédigé par un Groupe de Sénateurs et Députés**

MEMBRES DU « COMITÉ RÉPUBLICAIN NATIONAL »

Vive la Réforme!
Vive la Nation!
Vive la République!

**Administration, Rédaction et Annonces**
**A LYON**
**16, rue Thomassin (petit passage de l'Argue)**

ABONNEMENTS
Six mois ..... 4 fr.
Un an ..... 7 fr.

Journal hebdomadaire paraissant le Samedi

**Le Numéro : 10 centimes**

ABONNEMENTS
Six mois ..... 4 fr.
Un an ..... 7 fr.

**Première Année. — N° 19**

**Dimanche 27 Mai 1888**


LIRE DANS CE NUMÉRO


**Tripotages municipaux.**

**L'Opportunisme et la Presse lyonnaise.**

**Choses municipales.**


Le peuple, dans un Etat démocratique institué sur le suffrage universel et sur le service militaire obligatoire, possède deux armes pour défendre ses droits civiques et pour protéger son indépendance nationale.

Par le bulletin de vote, il manifeste ses aspirations et ses volontés à ceux qui acceptent la mission de les faire triompher.

Par le fusil, il veille à la sécurité de la patrie contre toute agression du dehors qui la mettrait en danger.

**Général BOULANGER.**

## L'Eclaireur

Qui vive ? — France.
Quand même !
Tout pour la Patrie par la République.

**Nous sommes heureux d'annoncer à nos lecteurs que notre nouveau directeur s'est assuré la collaboration précieuse de M. PAUL DÉROULÈDE, président de la Ligue des Patriotes, ainsi que celle des SÉNATEURS ET DÉPUTÉS MEMBRES du**

**COMITÉ RÉPUBLICAIN National**

**Voir dans ce numéro deux importants articles :**

***L'Italie*. par Paul Déroulède.**

***La Révision*. par Francis Laur, député de la Loire.**

## A nos Lecteurs

*Comme nous l'avions annoncé dans notre dernier numéro, la direction de l'*Eclaireur *passe entre les mains de M.* **J.-H Devriès,** *ancien directeur politique du* Quand Même.

*La politique suivie par notre nouveau journal sera toujours la même : nous ne cesserons de réclamer l'amélioration des classes laborieuses, par l'application des* **Réformes.**

*Las du parlementarisme et du système constitutionnel accepté par les monarchistes de 1875, nous voulons l'avènement de la vraie République, qui ne sera plus* **cette monarchie sans roi** *que nous subissons depuis dix-huit ans.*

*Nous voulons la République démocratique et sociale, capable de réaliser toutes les réformes que déjà nos pères indiquaient en 1789 ; mais, pour y arriver, nous n'avons qu'un moyen : la* **révision de la Constitution.**

*C'est à ce but que tendront tous nos efforts, en nous réservant de développer plus longuement notre programme dans nos suivants numéros.*

LA RÉDACTION.

AUX

## Patriotes de France

LIGUE DES PATRIOTES

Qui vive? France!

Patriotes,

Il y a dans la vie d'un peuple des heures où l'impartialité et la neutralité d'un citoyen ressemblent de bien près à une désertion.

Les fondateurs de la Ligue ont tout fait, vous le savez, pour ignorer aussi longtemps que cette ignorance leur a été possible les querelles navrantes et les dissensions de notre politique intérieure.

Durant six ans ils ont vécu pour leur idée, pour le relèvement de la France, dont ils n'ont jamais séparé, dont ils ne sépareront jamais l'Alsace et la Lorraine. Voués à cette grande pensée, possédés de cette unique préoccupation, ils n'ont voulu rien écouter, rien entendre des agitations électorales.

Sentant la nation fière et l'armée brave et nombreuse, ils attendaient patiemment, les yeux tournés vers la frontière, la délivrance de la patrie et la résurrection de sa grandeur.

Tout à coup, un tumulte formidable s'est élevé, clameurs de haine et de colère, cris de convoitise et d'envie, injures et dénonciations, partis non pas de la rue, non pas du peuple, mais du Parlement.

Ces patriotes se sont retournés alors et ils ont vu la France et la République en proie au désordre et à la honte, des parlementaires sans principes, des ministres sans autorité, un Etat sans direction, et la patrie même oubliée.

Le cœur s'est douloureusement serré. Ils ont compris qu'un devoir urgent, formel, s'imposait à eux : délivrer la France de joug de l'oligarchie qui l'avilit et qui la ruine, aider au triomphe légal de cette grande démocratie française d'où est sortie et par qui a vécu la Ligue elle-même.

Là est la tâche, là sera le salut.

Patriotes de la Ligue, restez avec nous pour servir cette cause.

Venez à nous pour nous renforcer, patriotes de France !

**Le chef que nous suivons, le général Boulanger, n'est ni un ambitieux vulgaire, ni un futur dictateur, c'est le porte-drapeau du parti national.**

Nous ne renonçons à aucune de nos espérances ; nous ne désertons aucun de nos devoirs ; mais devant l'anarchie gouvernementale qui nous déshonore et qui nous perd, nous protestons contre la Constitution usurpatrice de 1875, contre le parlementarisme ministériel de ces douze dernières années, et nous revendiquons pour la nation le droit de réviser elle-même, par l'élection d'une Constituante, la forme de la République.

Patriotes, c'est cette protestation et cette revendication que nous signons ici et que vous signerez avec nous.

**Vive la Réforme! Vive la République ! Vive la France !**

Pour le comité directeur :
*Le président,*
PAUL DÉROULÈDE.

*Les vice-présidents,*
Alfred NAQUET, LAISANT,
Ed. TURQUET, GALLIAN.

*Le délégué général,*
G. LAGUERRE.

*Le secrétaire général,*
Pierre RICHARD.

## Comité Lyonnais
DE LA
## LIGUE DES PATRIOTES

**Le nouveau Comité régional lyonnais va se reconstituer. Nous convions tous les patriotes lyonnais à se faire inscrire au siège du Comité provisoire, bureaux de l'ECLAIREUR, petit passage de l'Argue, Lyon.**

**Nota. — Pour tous renseignements, s'adresser à M. J.-H. DEVRIÈS, directeur de l'ECLAIREUR, délégué extraordinairement par M. PAUL DÉROULÈDE, pour la reconstitution du comité régional lyonnais.**

**On peut souscrire tous les jours de trois heures à sept heures.**

**Cotisation minimum ! Un franc par an.**

## DOCTRINES
DES
## RÉPUBLICAINS NATIONAUX

**La Vingtième Proposition de Révision**

C'est vraiment piquant à constater.

Tout le monde a plus ou moins voulu, sincèrement ou non, la révision de la Constitution. M. Spuller et vingt-quatre de ses collègues, le 29 mars 1878 ; M. Laroche-Joubert, le 27 février 1879 ; M. Peyrat, sénateur et un grand nombre de ses collègues, le 29 mars 1879 ; MM. Barodet, Louis Blanc, Clémenceau et soixante-douze autres députés, le 15 mars 1887, sans compter M. Lenglé.

Nous avons vu tout cela, mais ce n'est pas fini. Tous les hommes politiques y ont passé.

Voyons quels ont été les révisionnistes de la troisième législature de 1881.

Le 8 novembre, M. Laroche-Joubert ouvre le feu par une proposition tendant d'une façon générale à la réunion du Sénat et de la Chambre en Congrès. Elle est repoussée comme inconstitutionnelle (?) par M. Remoiville, rapporteur.

Mais huit jours après, M. Barodet renouvelle le dépôt de sa première proposition. Trois semaines après, le 8 décembre, c'est le tour de M. Colbert-Laplace.

Il pleut, on le voit, des demandes de révision. Alors, Gambetta, chef du cabinet du 14 novembre, inquiet de cette agitation, dépose lui-même, le 14 janvier 1882, une demande de révision *sur la demande du président de la République*. Il s'agissait de canaliser la question ; aussi la demande de révision est-elle limitée :

1° Aux paragraphes 2 et 9 de l'article Ier de la loi constitutionnelle de 1875 (mode d'élection des députés, composition, mode de nomination et attributions du Sénat) ; 2° aux articles 4 (mode d'élection des sénateurs) et 7 (mode de nomination des inamovibles), article 8 (droits du Sénat en matière législative) ; 3° paragraphe 3 de l'article Ier de la loi constitutionnelle du 16 juillet 1875 (prières publiques).

M. Berlet, mécontent de la révision limitée, demande la révision de l'article 2 de la loi précédente sur les droits du président et le rétablissement de la commission de permanence.

La commission du projet Gambetta fait alors de l'équivoque. Elle ne veut pas limiter le droit du Congrès de réviser complètement, mais elle limite le mandat donné au gouvernement. La vérité est qu'on ne veut pas que le ministère touche au mode d'élection des députés. La Chambre a peur du scrutin de liste. Gambetta tombe sur ce malentendu après avoir été vaillamment soutenu par M. Lockroy.

Mais les députés ne se lassent pas des échecs.

Dans la même année 1882, M. Andrieux, le 16 novembre, et MM. Barodet, Laisant et quatre-vingt-six autres députés déposent deux propositions tendant à ce que la Chambre déclare d'une façon générale qu'il y a lieu de réviser les lois constitutionnelles.

Ainsi, en deux années, voilà neuf propositions révisionnistes parties de tous les coins de la Chambre !

En 1883, c'est M. Prax-Paris, le 22 février, qui, après la déclaration ministérielle faite par M. Jules Ferry (muette sur la question), dépose encore une proposition dans le même sens que celle de MM. Andrieux et Barodet.

Enfin, la discussion arrive dans les séances des 5 et 6 mars ; M. Ferry promet la révision avant le renouvellement partiel du Sénat en 1885, et la question est de nouveau enterrée par un ordre du jour de confiance !

Mais on compte sans les champions toujours ardents du révisionnisme, MM. Barodet, Clémenceau et cent trente collègues mécontents du bon billet donné par M. Jules Ferry déposent encore une quinzième proposition le 27 mars 1884.

Il est bon de rappeler à ces républicains qui font aujourd'hui de la révision platonique ce qu'ils disaient alors dans leur bouillante ardeur :

« Les vices et les dangers de la Constitution de 1875 ne sont plus contestés par aucun républicain.

« La révision s'impose comme une mesure de salut pour la République *(quantum mutatus)*.

« Le ministère a déclaré que l'année 1884 serait l'année des réformes constitutionnelles (nous sommes en 1888!) »

Donc il faut réviser.

C'est à la suite de ce dépôt que la ligue révisionniste, dite ligue républicaine, a redoublé d'efforts.

Le gouvernement a l'air de céder et un projet de résolution est déposé par M. Jules Ferry, le 24 mai 1884. M. Dreyfus dépose son rapport sur la proposition Barodet, le 9 juin. Il est discuté et adopté le 3 juillet. Le Sénat l'adopte avec modifications, le 29 juillet. Le 30, le projet revient à la Chambre qui l'adopte le 31 juillet.

Enfin, le simulacre de la révision a lieu du 4 au 13 août 1884, toutes les Chambres réunies.

On compte quelques inamovibles de moins et le tour est joué.

Mais le parti républicain réclame plus que jamais la révision à la législature de 1885, et les dépôts recommencent.

Proposition Michelin et Planteau, le 7 décembre 1886. — Proposition Jolibois, du 21 novembre 1887. — Proposition Camille Pelletan, du 30 mars 1888.

Et cela n'est pas fini.

Bref, il y a eu vingt-une demandes de révision depuis le 29 mars 1878.

Pourquoi hésiterions-nous à le dire? Si les républicains, qui ont créé cette agitation révisionniste, cherchent aujourd'hui à l'apaiser, ils trahissent leurs électeurs, leur mandat et la République.

Chaque jour de retard est une faillite aux engagements pris.

Nous en sommes convaincu, ce n'est pas nous qu'on jettera hors du parti républicain, ce sont les anciens révisionnistes qui s'y jetteront eux-mêmes en manquant à leur parole politique.

FRANCIS LAUR,
Député de la Loire.

## LE SOCIALISME

Le mécontentement actuel montre jusqu'à quel point les réformes sociales sont attendues.

Le peuple, qui souffre, se lasse.

Le laisserons-nous se dévoyer ?

Non, il faut lui montrer que les réformes promises n'ont jamais été qu'un leurre opportuniste.

Nous étudierons ici les **Questions sociales** si importantes à l'heure actuelle, nous ferons en petit ce que nos législateurs devraient faire en grand.

Donc, prochainement,

## ÉTUDES ÉCONOMIQUES
ET
## SOCIALES

Le mot SOCIALISME effraie certaines personnes ; n'ayons pas honte de notre programme ; déclarons-le hautement :

*Sans socialisme il n'y a pas de société possible.*

## ITALIE

Il n'est pas vrai que l'Italie soit la sœur cadette de la France, elle en est la sœur aînée.

Qu'elle ait mis trois siècles à réaliser le vœu du patriote Machiavel, qu'elle soit née d'hier à une véritable idée nationale et que le sang de la France ait généreusement coulé pour ce baptême, cela ne fait pas que l'influence de son génie n'ait précédé de trois siècles l'éclosion de son indépendance et la formation de son unité. Elle était une race, bien avant d'avoir pu devenir une nation.

Ce sont toutes ses qualités littéraires et artistiques qu'elle nous a transmises. Notre âme a longtemps vécu de la sienne.

La Renaissance est son œuvre, et si elle nous doit le premier pas décisif fait par elle sur la route qui l'a conduite à l'indépendance et à la grandeur, nous lui devons, nous, notre premier apprentissage intellectuel.

Autant la pensée est au-dessus du corps, autant son bienfait dépasse le nôtre.

Ce n'est pas l'invasion de César ni la conquête des armes romaines qui ont fait de nous une race latine, c'est l'initiation italienne.

Il ne suffit pas de le reconnaître et de l'avouer, il faut le proclamer.

Notre sœur aînée nous a appris à écrire, à voir à penser ; elle nous a même appris à lire dans cette admirable antiquité dont elle a la première pénétré les secrets.

Ses Universités déversaient sur nous le trop plein de leur savoir et de leurs savants.

Sa musique chantait dans nos fêtes. Il n'est pas un de ses poètes ou de ses écrivains que nous n'ayions cent fois traduit ; ses sculpteurs et ses peintres sont restés nos maîtres. Elle nous a enseigné cet amour des Lettres et cet amour des Arts qui fait notre plus grande gloire.

Sans elle, Paris ne serait pas Athènes.

Dette indéniable, dette inoubliable aussi, et dont ne nous libèrent ni les services réels que nous avons pu lui rendre, ni l'apparence d'ingratitude que nous lui reprochons parfois.

Et, en cela même, sommes-nous justes ? Qu'y a-t-il de bien fondé dans ce reproche ?

C'est notre travers d'esprit, sinon de cœur, de nous exagérer nos droits à la reconnaissnce des peuples.

Il en est peu qui ne nous doivent quelque chose ; il n'en est pas un dont nous ne croyons volontiers qu'il nous doit tout.

Notre prétention n'est pas seulement qu'on aime la France, nous voulons qu'on la préfère.

Nous nous étonnons naïvement qu'un étranger soit de son pays avant d'être du nôtre, et peu s'en faut que nous ne formulions ainsi nos griefs : « Oh ! ces Italiens, ils ne sont pas Français ! »

Eh bien ! non, tout patriote est à sa patrie et les Italiens sont Italiens. Leurs obligations envers nous ne sauraient les délier de leurs devoirs envers eux-mêmes.

Aucune reconnaissance ne peut ni ne doit primer l'intérêt national.

C'est affaire aux individus d'être généreux et chevaleresques. Un peuple qui ne dit pas : « Les miens d'abord, les autres après, » n'est plus un peuple ; c'est à peine une association. Il tourne à l'état de collectivité cosmopolite ouverte à toutes les invasions, incapable de force et de défense, impuissante à vivre, mûre pour disparaître.

Au reste, ayons le courage d'en convenir, nos bienfaits envers l'Italie ont été des bienfaits mal faits.

Elle nous doit assurément bien davantage qu'à la Prusse, qui ne s'est servi d'elle, en 1866, que pour se servir elle-même.

Le but de M. de Bismarck n'était pas d'affranchir l'Italie, mais d'écraser l'Autriche et d'arracher du front des Habsbourg la couronne impériale allemande convoitée depuis dix ans par la Prusse.

Notre honneur, à nous, est d'être réellement partis en guerre pour faire l'Italie libre jusqu'à l'Adriatique. Notre tort, celui de l'empereur bien plus que le nôtre, a été de ne tenir qu'une moitié de sa promesse et d'accepter le paiement intégral de ce demi-service.

Certes, personne plus que nous ne se réjouit de l'incorporation à la France des populations qui, données à nous par la générosité fraternelle de l'Italie, se sont cordialement et définitivement rattachées à la nation par un vote unanime ; et personne moins que nous n'accepterait jamais la rétrocession de ces deux joyaux du patrimoine français.

Mais il est de toute loyauté de reconnaître que le grand Victor-Emmanuel a tenu tous ses engagements, et que Napoléon III n'a pas rempli les siens.

Je n'ignore pas que c'est pourtant de ses propres mains que l'Italie a reçu plus tard la Vénétie ; mais dans quelle condition et de quel droit?

Quelle part avions-nous prise à cette campagne qui nous permît de nous établir comme arbitres ?

Ecrasés par l'Autriche, qui avait dirigé contre eux le meilleur de ses forces, les héroïques vaincus de Custozza n'en avaient pas moins facilité la victoire prussienne par cette diversion, et ce que l'Autriche cédait à la Prusse pour l'Italie, c'était l'Italie qui l'avait mérité, c'était à la Prusse de le lui donner en récompense de son sanglant sacrifice et de son concours tutélaire.

Nous n'avions rien à y voir, rien à y faire.

Une politique sage n'eût pas permis à l'Autriche de se soustraire à la juridiction des deux alliés et n'eût pas fait ainsi affront tout à la fois à la victoire des uns et à l'insuccès des autres.

S'il plaisait à l'empereur de faire semblant de se libérer de ses promesses passées dans de telles conditions, un tel mode de libération ne

pouvait que déplaire à la Prusse et à l'Italie et que les irriter contre nous.

C'est ce qui a eu lieu.

Ceci n'était encore qu'une faute. Un an après, nous renouvelions le crime de 1849 ; nous intervenions à Mentana contre les hardis soldats de l'insurrection nationale et, non contents de fermer depuis vingt ans les portes de Rome à l'Italie par nos factionnaires, nous dispersions à coups de fusil les patriotes italiens en route vers leur capitale légitime.

Quel Français jaloux de son indépendance peut sincèrement prétendre que l'Italie nous doit tout?

Quel homme d'Etat digne de ce nom n'a pas depuis longtemps compris les funestes conséquences d'une politique qui aidait l'Italie d'une main en l'entravant de l'autre?

Sachons donc l'avouer loyalement: si nos frères latins ont un devoir de reconnaissance envers nous, ils ont également un droit de rancune, et ce n'a jamais été que pour s'être vu contester ce droit qu'ils ont semblé manquer à ce devoir.

PAUL DÉROULÈDE.

## L'Alliance des Opportunistes
### AVEC LA DROITE

Quand nous parlions de l'alliance de l'opportunisme avec les Droites, la *République française*, le *Lyon républicain*, le *Progrès*, n'avaient pas assez d'indignation dans leur encrier pour protester. Et tous les journaux du même bord faisaient chorus. Quelle calomnie! Rouvier tendant la main à Mackau, qui lui donnait le mot d'ordre, mais c'était une prétention monstrueuse! Et M. Reinach se voilait la face — ce qui, d'ailleurs, nous le reconnaissons, ne devait pas nuire à son genre de beauté.

Or, M. Paul de Cassagnac, qui ne mâche pas les mots, écrivait hier dans l'*Autorité*, à l'adresse du parti dont M. Ferry est le plus vilain ornement :

« Nous avons permis à votre ministère Rouvier de se constituer, et de se constituer suivant un pacte, « suivant des « engagements formels, que nous avons « pu nier et ne pas révéler, afin de ne « point perdre et déshonorer ceux d'en« tre vous qui les acceptèrent librement, » **mais sur lesquels on pourrait revenir**, si votre insolence nous y contraignait; **quand on a vendu la République à la Droite, comme l'a voulu faire le cabinet Rouvier,** il appartient à son journal officiel de montrer plus de réserve et moins d'impudence. »

Donc, il y eut des engagements formels, susceptibles de perdre et de déshonorer les ministres ou les ministériels qui les avaient contractés. La déclaration est précise, et le témoignage n'est pas suspect. Qui viendra nier, à présent, l'entente que nous avons naguère stigmatisée? Il est acquis désormais, d'après la déposition d'un homme politique qui ne peut manquer d'être bien renseigné, que le cabinet Rouvier **a vendu la République à la Droite.** Nous ne sommes nullement surpris : ces gens sont capables de tout. Mais nous constatons, avec preuves à l'appui, que nous avons eu le malheur de ne pas nous tromper.

Ces mêmes gens, ces Ferry, ces Rouvier, ces Raynal se liguent contre le suffrage universel et contre le sentiment national.

Et dire que Clémenceau et Pelletan sont maintenant avec eux!

# LIGUE DES PATRIOTES
## Comité directeur

Dans sa dernière séance, le comité directeur, sur la proposition de M. Paul Déroulède, a adopté, à l'unanimité, l'ordre du jour suivant :

« Le comité directeur, considérant que le langage énergique tenu par le général Boulanger, dans les départements du Nord et de l'Aisne, a puissamment servi la cause de la réforme républicaine et les idées de la défense nationale, remercie ce bon serviteur de la patrie et de la République et s'associe unanimement aux acclamations dont les milliers de patriotes ont partout salué sur son passage le chef du parti national. »

Etaient présents : MM. Déroulède, Naquet, Laisant, de Susini, Vergoin, Villers de l'Isle-Adam, Thiébault, Dick de Lonlay, Richard, Montet, Gallian, Cruchon, Albin, Fadié, Tournade, Boudeau, Viré, Rateau, Blind, Henri Lucas, Aubeuf, Baumann, Millaut, Genest, Avezard, Carré, Roucel, Goupil, Levecq.

S'étaient fait excuser : Laguerre, Le Hérissé, Turquet.

# AVIS IMPORTANT

*à tous les anciens membres du Comité lyonnais de la Ligue des Patriotes.*

Nous faisons un appel à tous les anciens membres du comité régional lyonnais de la Ligue qui voudraient faire partie du nouveau Comité.

Envoyer les adhésions au bureau de l'*Eclaireur*, petit passage de l'Argue, Lyon.

# L'ÉCLAIREUR
### ET LES
## Sociétés patriotiques

*L'*Eclaireur, *correspondant de la Ligue des Patriotes à Lyon, informe toutes les Sociétés patriotiques de tir, de gymnastique, de musique, etc., qu'il se met à leur disposition pour l'insertion gratuite de toutes leurs communications.*

*On reçoit tous les jours, de trois à six heures, les adhésions des Sociétés, au bureau de l'*Eclaireur, *petit passage de l'Argue, Lyon.*

# L'OPPORTUNISME
### ET
## La Presse Lyonnaise

L'opportunisme triomphe, ses chefs ont réussi à entraver le mouvement radical qui commençait à se dessiner.

On a agité un spectre.

Ce spectre, c'est Boulanger!

Ce nom seul a suffi, et un vent d'affolement et de crainte s'est abattu sur le parti républicain avachi.

Les opportunistes avaient peur ; ils ont attiré à eux toute l'opposition et on assiste maintenant à l'écœurant spectacle de voir Ferry allié avec Clémenceau, Raynal avec Camille Pelletan...

O honte!

Cette guerre incessante que faisait jadis l'extrême-gauche, cette lutte en faveur des réformes a cessé ; elle n'a plus qu'un but, elle n'a plus qu'une visée : sus à Boulanger! Et pendant que tout le pays demande la **révision de la Constitution** et la dissolution de la Chambre, cette fraction du parti avancé résiste et devient opportuniste.

Cette constitution léguée en 1875 par une assemblée de réactionnaires, l'extrême-gauche trouve qu'elle est suffisante!...

Ces hommes, ces soi-disant républicains poussent de hauts cris ; ils évoquent l'image de la dictature et du césarisme.

Dans leur stupeur, ils voient tout rouge, et appellent **dictateur** celui qui a pris comme programme : **Suppression de la présidence de la République.**

Non, Boulanger n'est pas dictateur; il ne le sera jamais.

Dictateurs?

C'est vous Ferry.

C'est vous Clémenceau qui êtes des dictateurs.

Vous avez votre petit bataillon qui vous obéit placidement.

Boulanger n'est pas l'homme que vous voulez faire croire. Ah! il faudrait que tous nos amis puissent le voir, lui causer— comme nous avons eu l'honneur de le faire — alors, ils verraient que cet homme n'a d'autres pensées que le bien du peuple, l'amour de la justice, la grandeur de la République et de la Nation.

Boulanger n'est que le levier destiné à soulever les masses, à faire battre tous les cœurs patriotes.

Boulanger, c'est l'âme de la **Réforme**, rien de plus.

Est-ce donc pour cela qu'il est dictateur?

Bien sot celui qui osera le prétendre.

Tous ceux qui veulent des **réformes** ; tous ceux qui désirent la République idéale, la République vraie, celle qui repose sur la nation tout entière ; tous ceux qui voudront rendre la France grande, forte, prendront Boulanger pour porte-drapeau du grand parti national.

Et quand on crie : *Vive Boulanger!* cela veut dire : *Vive la réforme!*

A Lyon surtout, où l'opportunisme agit en despote, où la presse accapare le suffrage universel, ce mouvement doit grandir ; nous avons vu ces singuliers agissements lors des élections municipales. Le *Progrès*, le *Lyon* dit *républicain* ont été les maîtres.

Eh bien! nous laisserons-nous longtemps encore gouverner par ces ambitieux et ces incapables?

Ces gens-là ne visent-ils pas à la **dictature?**

Ces mêmes hommes qui accablent de calomnies un vaillant général, qui parlent sans cesse de césarisme, qui confondent ce mot avec **patriotisme**, ces hommes, dis-je, ne sont eux-mêmes que des **dictateurs**.

A Lyon, nous subissons honteusement la **dictature de la presse.**

Eh bien! Lyonnais, ne secouerez-vous pas ce joug tyrannique?

N'écoutez que votre cœur et réfléchissez bien : choisissez entre cette situation équivoque qui vous a traîné, après dix-huit ans d'attente, à ce gouffre qu'on appelle l'opportunisme et la politique de protestation, la politique nationale qui vous entraînera forcément dans la voie des réformes sociales.

Citoyens!

Vous n'hésiterez pas!

Et tous, vous vous rallierez à ce cri :

**Vive la Réforme!**

J.-H. DEVRIÈS.

# CARNET DU PATRIOTE

Au combat de la Gare-aux-Bœufs, au plus fort de l'action, la cantinière du 106e bataillon saisit le fusil d'un soldat tombé.

— Et moi aussi, dit-elle, je veux me battre.

— Laissez cela, lui disent les gardes nationaux, c'est notre besogne : vous êtes une femme...

— Justement, s'écria-t-elle, je veux venger les femmes qu'ils ont tuées! Et calme, héroïque, la colère dans les yeux, elle chargeait son fusil, tirait, rechargeait, électrisait tous ceux qui l'entouraient.

Tout à coup elle chancela, frappée mortellement, se releva un instant après et cria : « *Vive la France!* » Ce fut son dernier cri.

# LE COMMERCE ÉTRANGER
## Les Allemands chez nous

SIFFLETS PRUSSIENS

Nous avons raconté que les opportunistes du Nord avaient fait emplette de sifflets — vingt mille environ — pour recevoir le général Boulanger à Lille. Sait-on d'où venaient la plupart de ces sifflets? D'Allemagne, tout bonnement.

N'est-ce pas délicieux? L'Allemagne aidant de cette façon à conspuer un général français, le premier, depuis dix-sept ans, qui lui ait causé quelque appréhension!

Un grand nombre de commerçants emploient à titre de prospectus-réclames des chromo-lithographies fabriquées en Allemagne.

Un peu de pudeur, messieurs. Le vrai moyen de faire prospérer votre commerce n'est pas de favoriser la concurrence allemande dans les autres branches.

# L'ESPIONNAGE ALLEMAND

L'espionnage allemand se pratique dans nos départements frontières de l'Est sur une vaste échelle. Il n'y a pas de si petite ville qui ne possède un ou plusieurs agents en résidence, soit allemands, soit renégats d'Alsace.

Ces individus ont pour mission de rôder dans les établissements publics, afin de surprendre des bribes de conversation, dans l'espoir de recueillir des propos désagréables pour l'Allemagne et les Allemands de la part d'Alsaciens que leurs affaires peuvent amener sur le territoire annexé.

Ces agents envoient leurs rapports délateurs aux « Untersuchungamt », c'est-à-dire aux bureaux de renseignements de la police ; il y en a quatre en Alsace-Lorraine : à Mulhouse, Colmar, Strasbourg et Metz.

C'est sur ces rapports que se guident les commissariats spéciaux des gares frontières, et c'est aussi sur eux que se rédigent les actes d'accusation.

Ainsi s'expliquent les arrestations d'Alsaciens et de Lorrains émigrés qui, revenant fortuitement en Alsace, sont soumis à des semaines et à des mois de prison préventive.

L'une des victimes de ces dénonciations odieuses qui a mis le procédé à jour, c'est M. J.-J. Weiss.

M. Weiss, commis-voyageur de M. Jollivet, négociant à Belfort, avait, le 24 décembre 1887, été chargé par son patron d'aller toucher de fortes sommes en Alsace. Arrivé à Brisach, il avait été appréhendé au collet à la descente du train par un gendarme et mis au secret.

Après une séquestration préventive, il fut relâché, une ordonnance de non-lieu ayant été rendue. M. Weiss avait été accusé d'avoir tenu des propos injurieux à l'adresse de l'empereur d'Allemagne dans un café de Belfort.

A son retour, M. Weiss fit, auprès de ses amis en Alsace et de l'administration allemande, d'actives recherches afin de connaître l'auteur de la dénonciation, et voici ce qu'il apprit de source absolument officielle :

Un nommé X..., en résidence à Belfort, était chargé de tenir les autorités allemandes au courant des faits et gestes des Alsaciens demeurant à Belfort, ainsi que des « choses intéressantes » qui pouvaient se produire dans la place militaire.

Ce X... avait entendu M. Weiss proférer des outrages contre l'empereur d'Allemagne, au café Fleur, rue de la Banque, et, chose plus curieuse, M. Weiss a obtenu copie de la lettre dénonciatrice de ce X...

Ce personnage est employé aujourd'hui encore dans une maison de Belfort, et il continue de faire sans doute son métier d'espion.

## Tripotages municipaux

Le conseil municipal est constitué : pendant quatre ans il devra présider aux destinées de la ville de Lyon.

Pendant la période électorale, le *Progrès* a accusé certaine partie de l'ancien conseil de TRIPOTAGES.

Nous ne savons pas jusqu'à quel point il y a eu tripotages ; nous n'avons pas à intervenir ici.

Mais ce que nous nous promettons, c'est de contrôler sérieusement toutes les affaires du nouveau conseil, et nous ne laisserons passer aucun tripotage, *s'il y en a.*

A bon entendeur, salut.

# L'ABATTOIR HUMAIN D'ÉCULLY

**Un Scandale clérical** (1)

Le scandale continue, et le magister de Veyssière n'intervient pas.

Dans notre dernier numéro, nous avons publié le texte du traité signé par la directrice de l'usine à scandales.

On lisait ceci :

« Le trousseau et le mobilier seront rendus aux vieillards qui désireront sortir de l'établissement. »

Oui, mais **c'est un mensonge.**

Et comme preuve, voici :

Une pensionnaire mécontente se retira de la boîte à miracles ; sur la foi de son traité, elle voulut retirer son mobilier.

Refus de la part de la directrice, la *faiseuse* de saintes à la Diémoz.

La pensionnaire fait constater le refus suivant cet acte :

Les soussignés déclarent avoir été appelés le..... par Mlle X..., à l'effet d'aller chercher sa malle chez Mlle Garnier, directrice de l'établissement où elle habitait ci devant comme pensionnaire.

Mlle Garnier a refusé formellement de nous laisser enlever la malle dont il s'agit.

De quoi nous avons délivré la présente déclaration pour servir et valoir.

Ecully, le.....

Signatures X... X...

(légalisées par le maire d'Ecully)

Le vol est donc bien établi.

Et dire que le Parquet tolère de pareilles choses!

Ces pauvres femmes enfermées dans cette maison sont de véritables martyres, et cela se passe aux portes de Lyon!...

C'est scandaleux.

Dans notre précédent numéro nous avons escompté l'intervention du maire de Veyssière.

O ironie!

M. de Veyssière est un des actionnarres de l'*Express*, et c'est, dit-on, un *filleul* béni du pape Pie IX!...

Comment voulez-vous qu'il contrecarre les actions des fanatisées de Sainte-Catherine-de-Sienne, — qui ont fait déjà leur preuve à Diémoz et à **Margnolles**, où on invoque le **Diable de Margnolles.**

L'affaire promet beaucoup.

Nous la poursuivrons.

(*A suivre.*)

(1) Voir les numéros précédents. Intéressants détails sur cette singulière maison dite... de refuge religieux.

# QUESTIONS LYONNAISES
## Comblement des Fossés d'enceinte

(*Suite*)

Je fais appel sur ce point à mon honorable et compétent collègue M. Buffet.

Je trouve irrégulière cette manière de procéder adoptée par le Gouvernement, signant, sans ouverture de crédit spécial, avec la ville de Lyon, un traité engageant les finances de l'Etat jusqu'à concurrence de 271,000 francs.

Je sais bien que l'honorable rapporteur a fait valoir une loi de 1874 que je n'ai pas eu le temps de vérifier.

M. le Rapporteur. — Non, non, pardon! Je vais vous donner des explications.

M. Blavier. — J'avais cru comprendre que c'était en vertu d'une loi spéciale qu'était intervenue cette convention entre le Gouvernement et la ville de Lyon.

Vous l'aviez dit, je crois.

M. le Rapporteur. — Ce n'est pas cette loi.

M. Blavier. — C'était une erreur, soit; ma mémoire ne me trompe pas; mais vous aviez fait erreur mon cher collègue.

Je n'insiste pas, je constate le fait.

J'appelle l'attention du Sénat sur ce point. On a engagé sans l'assentiment du Parlement, jusqu'à concurence d'une somme de 271,000 francs les finances de l'Etat, et on nous demande aujourd'hui de nouveaux engagements pour 790,000 francs.

Le projet auquel s'applique cette dépense peut être bon ; mais, pour ma part, je ne le voterai pas sans un examen attentif, sans qu'il ait fait l'objet d'une proposition spéciale soumise à l'examen d'une Commission spéciale.

Il m'est absolument impossible aujourd'hui, quelque intérêt que je puisse porter, comme vous tous, messieurs, aux travailleurs de la ville de Lyon, de concéder qu'on crée ainsi des ateliers nationaux sans l'assentiment du Parlement, car, si l'on accorde cette faveur à Lyon, il n'y a pas de raison pour qu'on ne l'accorde pas à toutes les villes manufacturières qui sont dans une situation aussi lamentable que la ville de Lyon, au point de vue du travail, en raison du déplorable régime politique que vous avez introduit en France. (Vive approbation à droite.)

Si ce crédit reste dans votre cahier, je déclare, pour ma part, que, quoique disposé à voter les autres crédits, je voterai contre l'ensemble du projet de loi. (Nouvelles marques d'approbation à droite.)

M. le Rapporteur. — Messieurs, deux mots de réponse.

S'il y a un crédit qui soit justifié dans le cahier, c'est assurément celui-ci. (Bruit à droite.)

Je vais vous le démontrer immédiatement.

Il ne s'agit pas ici, comme on vient de le dire, d'ateliers nationaux, de combinaisons subreptices destinées à soustraire une grosse dépense à l'examen du Parlement. La question est, en vérité, extrêmement simple.

On a remis à l'administration des Domaines, il y a quelque temps, les terrains déclassés des fortifications de Lyon; ces terrains devaient être vendus pour servir de gage à un crédit ouvert au ministère de la guerre pour faire des casernes et des fortifications nouvelles.

Lorsque l'administration des domaines — c'est moi qui ai géré cette affaire comme directeur général — lorsque, dis-je, l'administration des domaines a eu ces terrains sous la main, elle s'est préoccupée d'exécuter la loi qui lui disait : Vous les aliénerez au mieux des intérêts du Trésor.

Au début, on s'est rapproché de la ville de Lyon, dont la municipalité voulait acheter les terrains pour en faire l'objet d'une grande opération de voirie ; les négociations n'ont pas immédiatement abouti.

L'administration s'est alors préoccupée de l'utilisation des immeubles. Il y avait deux procédés à employer :

Le premier, de vendre aux enchères les terrains tels qu'ils étaient, c'est-à-dire des fossés remplis d'eau, des murs d'escarpe, en laissant à la charge des adjudicataires tous les périls et tout l'inconnu.

Le second, de remplir les fossés et de vendre les terrains nivelés.

On a fait une expertise contradictoire, poursuivie par les officiers du génie et par les agents de l'administration des domaines, à l'effet de savoir quel était le procédé d'aliénation le meilleur : ou d'une vente en l'état, ou d'une vente après dérasement et nivellement.

Il n'y a eu aucun doute, messieurs ; il a été démontré que, pour répondre au but de la loi qui chargeait l'administration de vendre au mieux des intérêts du Trésor, il était nécessaire de commencer par le nivellement. Et si on ne l'avait pas fait, l'administration des domaines aurait encouru vis-à-vis du Parlement une très grave et très sérieuse responsabilité.

Voilà pourquoi cette opération du nivellement est devenue nécessaire.

Elle s'appliquait, à l'origine, à la totalité des fortifications. Or, il y avait parmi ces terrains un premier lot de fossés qui pénétrait plus particulièrement dans l'intérieur de la ville, qui était plus spécialement malsain. C'est par celui-là qu'il fallait commencer le nivellement.

A ce moment, il ne s'agissait nullement d'ateliers nationaux ; il s'agissait de répondre à une situation absolument intéressante, et je fais appel ici au souvenir des représentants du Rhône. La ville de Lyon voulait avoir des travaux afin d'occuper les ouvriers alors en grève.

M. Edouard Millaud. — Parfaitement!

M. le rapporteur. — En conséquence, elle s'est rapprochée de moi. J'ai eu l'honneur de voir M. Gailleton, qui m'a dit : « Je vous demande la permission de faire moi-même, à mes risques, le nivellement du premier lot de terrains, pour 271,000 francs. »

Ce procédé, messieurs, est absolument régulier; il est autorisé par le règlement sur la comptabilité publique de 1866, qui dit que des traités de gré à gré pourront être passés entre le ministre des finances et les particuliers ou les administrations, toutes les fois qu'il y a urgence. Et alors j'ai fait avec le maire de Lyon un traité par lequel la ville s'est chargée, moyennant 271,000 francs, d'opérer le nivellement des terrains.

L'honorable M. Blavier nous dit : Comment! vous avez engagé les finances de l'Etat! vous avez vous-même ouvert un crédit de 271,000 francs!

Vous pensez bien, mon cher collègue, que nous avons assez le souci et le respect des règlements, que nous les connaissons assez, quoi que vous en pensiez, pour ne pas avoir commis une pareille énormité. Nous avons simplement imputé les 271,000 francs sur le crédit que vous nous donnez tous les ans sous le titre de « Frais d'estimation, d'affichage et de vente d'immeubles de l'Etat ». Les 271,000 francs ont été, en vertu du droit de l'administration, imputés sur cette somme.

C'est une dépense très régulière, qui rentre dans les pouvoirs de l'administration et qu'elle a pu faire sans sortir des limites de ses attributions.

Pourquoi ne faisons-nous pas de même aujourd'hui?

Nous ne faisons pas de même, messieurs, parce que le crédit spécial dont il s'agit est insuffisant et que, bon pour 271,000 francs, il ne suffit pas pour payer les 970,000 francs qui restent. Nous aurions pu demander l'augmentation du crédit spécial « Frais d'estimation, d'affichage et de vente », mais nous avons pensé qu'il serait plus correct, plus clair d'en faire l'objet d'un crédit particulier. Voilà toute l'opération du nivellement des fortifications de la ville de Lyon. Elle est extrêmement avantageuse pour l'Etat. Nous avons la certitude absolue que, quand les terrains seront nivelés, il en résultera une plus-value considérable.

Cette plus-value s'est déjà affirmée par des offres de différents particuliers et de sociétés. C'est là, messieurs, une considération qui a son importance quand on a le souci et la responsabilité des intérêts de l'Etat.

L'opération est donc des plus régulières et des plus utiles. J'ajoute qu'elle est des plus urgentes.

Vous avez déjà accordé des crédits au ministre de la guerre à raison du gage affecté à l'opération. Vous verrez figurer dans les recettes de 1888 une somme de 2 millions à provenir de la vente des terrains. Si vous ne nous permettez pas de faire ce travail de nivellement, quand nous donnerez-vous le crédit pour le faire?

Lors du vote du budget de 1888, c'est-à-dire à une époque beaucoup trop tardive ; et, pendant toute cette période, le Trésor perdra les intérêts de son capital en même temps qu'il fera souffrir la grande cité lyonnaise du fâcheux état dans lequel se trouvent les terrains sur lesquels il lui tarde de s'agrandir.

Je l'ai dit, messieurs, si, dans ce projet de crédit, il y a une proposition qui soit justifiée, conforme aux intérêts de l'Etat, c'est assurément celle qui fait l'objet de la discussion actuelle. Je vous prie, en conséquence, de vouloir bien la voter. (Très bien! très bien! à gauche.)

M. Blavier. — Je demande la parole.

M. le Président. — La parole est à M. Blavier.

M. Blavier. — Messieurs, l'honorable rapporteur s'est mépris sur le sens de mes observations. Je n'ai pas contesté l'utilité de la dépense ; j'ai simplement dit qu'une pareille dépense ne pouvait être engagée régulièrement, comme on nous propose de le faire. Voilà le point sur lequel j'ai cru devoir insister.

M. le Rapporteur. — Comment! pas régulièrement?

M. Blavier. — Je veux dire qu'elle ne l'a pas été régulièrement à l'origine des opérations, elle le sera seulement lorsque le Sénat aura voté le crédit demandé, et je suis convaincu à l'avance que mes efforts seront infructueux pour faire adopter mon opinion personnelle sur ce projet.

Un sénateur à gauche. — Eh bien! alors?

M. Blavier. — Comment! Eh bien! alors? Mais, mon cher collègue, c'est le droit et le devoir de tout orateur de dire à la tribune ce qu'il croit bon, même quand il n'espère pas voir ses efforts couronnés de succès. (Très bien! à droite.)

L'honorable rapporteur, qui a été directeur d'un service important des finances, peut connaître à fond la question de l'opportunité et de l'avantage du dérasement des fortifications de Lyon, même au prix de plus d'un million ; mais, moi, à qui l'on demande de voter ce crédit, je n'aurais pas été fâché d'étudier cette question après lui.

Voilà ce que je dis.

J'avoue que la parole de notre honorable collègue, M. Boulanger, est d'un grands poids.

Mais si j'avais trouvé, à côté de cette

parole, des renseignements tels que ceux qu'on fournit dans un projet de loi spécial, cela aurait été évidemment d'un poids plus considérable encore pour déterminer ma conviction et entraîner mon vote.

Je n'ai rien dit de plus, mais ce motif suffira pour me faire rejeter le crédit qui nous est demandé.

M. le président. — Personne ne demande plus la parole?...

Je vais mettre aux voix le chapitre 77 *quater*, dont je donne une nouvelle lecture :

« Chap. 77 *quater*. — Nivellement des fortifications déclassées de Lyon, 790,000 francs. » (Adopté.)

# Nouvelles Lorraines

Dans notre prochain numéro, nous commencerons la publication d'une série de **Nouvelles lorraines** prises sur le vif et présentant un intérêt émouvant et d'une allure pleine de patriotisme.

L'auteur, M. de Fanget, Lorrain lui-même, n'a rien négligé pour donner à son œuvre tout l'attrait désirable.

# CHRONIQUE LYONNAISE

### Le Dictateur Gailleton, maire de Lyon

Gailleton a été élu maire de Lyon ; le pleutre a une voix de moins que l'année dernière : 30 voix.

Cela ne l'empêchera pas de dicter ses volontés au conseil municipal.

Quand il proposera quelque chose, il faudra que les trente loulous acceptent, sinon le ladre docteur dira :

— Je donne ma démission.

Gailleton, c'est le Conseil tout entier.

Mais alors, à quoi servent les conseillers municipaux?

Et dire que Gailleton est le premier à appeler Boulanger aspirant dictateur.

Il l'a dit dernièrement au banquet Brisson : Boulanger, **phylloxéra d'un nouveau genre**. (Le phylloxéra n'a rien de commun avec le virus syphilitique qu'inocula jadis Galleton à un enfant de onze ans...)

Le lâche de Fourchampt a maintenant un élève, c'est Gailleton.

Les épithètes n'ont fait que varier.

### Concerts de Bellecour

C'est mardi 15 mai qu'a eu lieu la réouverture des concerts de Bellecour. Est-il besoin de dire que le public était nombreux autant que choisi, que nos élégantes s'étaient parées de leurs plus riches atours et que nos *nickelés* (alias *gommeux*) exhibaient leurs pantalons à la housarde et leurs vestons serrés? Je crois cette constatation superflue.

Vous savez, en effet, chers lecteurs, quelle sympathie nous avons pour ces concerts qui nous donnent d'entendre, alors que la campagne lyrique est terminée, ces chefs-d'œuvre impérissables de maîtres immortels, œuvres condensées parfois en brillante fantaisie qui conserve, en dépit des éliminations obligées, la grâce, le coloris, la gaîté, le tourment, la douleur, le désespoir que l'auteur a voulu traduire. Et puis, outre qu'ils sont pour les connaisseurs et les amateurs un régal artistique au premier chef, les concerts de Bellecour ont encore le don de nous faire savourer une brise fraîche autant qu'il se peut en pareille saison que, sans eux, nous ne serions peut-être jamais venu chercher sous les verts marronniers de Bellecour.

Cette sympathie dont je parlais tout à l'heure n'est-elle pas de tout point méritée? Quelle ville, en province, peut se flatter d'avoir un orchestre pouvant se mesurer avec le nôtre? Quelle ville pourrait inscrire sur sa bannière des noms synonymes, au point de vue du talent, de Ritter, de Fargues, de Bedetti, de Terraire, de Rottonod; de Tamburini, de Lespinasse, et surtout quelle ville aurait, pour guider cette légion d'artistes, un maître comme Luigini?

Notre jeune chef d'orchestre, s'il possède un passé enviable, a un avenir brillant. On sait les nombreux succès qu'il obtint avec toutes les œuvres qu'il fit éditer ou représenter... Les *Caprices de Margot*, le *Ballet russe*, la *Voix des Cloches*, la *Marche de l'Émir* ne sont-ils point faits pour nous laisser espérer que Luigini se décidera, et je souhaite que ce soit bientôt, à signer une partition importante à laquelle, d'avance, je prédis grand succès?

Souhaitons-le, lecteurs, pour la gloire de notre ami et compatriote, pour notre ville, et pour les amateurs de belle et savante musique.

### Casino

On passe toujours d'agréables soirées au Casino. On doit à la vérité de constater que la troupe que M. Verdelet a su composer est exempte de tout reproche et que les programmes, variés tous les jours, sont absolument choisis. Marius Richard, dans ses créations originales; Holtinger, Ch. Mey; Mmes Bloch, Durey, Régnier se partagent les nombreux applaudissements d'un public enthousiasmé.

### Scala-Bouffes

Toujours grand succès pour Lespinasse, Ratué, Deham, Favart, et pour Mmes Arosa, Hodhol, Delaye, Dangeville, etc...

*A NOS LECTEURS*

*Dans un prochain numéro, nous commencerons la publication d'intéressants articles de notre excellent collaborateur* « JEHAN DISTRET », *sur le Grand-Théâtre, les Célestins, la décentralisation artistique et littéraire, le Conservatoire de Lyon, etc., etc.*

*La compétence de notre critique musical nous dispense d'appeler sur ces articles l'attention de nos lecteurs, qui connaissent et apprécient son talent et son absolue impartialité.*

N. D. L. R.

### L'Electricité à Lyon

Enfin, on installe l'électricité dans nos théâtres!

O Gailleton!

Ton arrêté est enfin mis en pratique!

Mais serait-il vrai que ce soit une Société allemande qui soit chargée de l'installation des câbles électriques?

Nous avons jadis mené la campagne dans le *Quand Même*.

On ne nous a pas répondu.

Nous allons la continuer ici. Si la Compagnie est réellement **allemande**, garde à nous, et alors nous donnerons rendez-vous à tous les Patriotes à l'ouverture des théâtres.

Nous verrons qui aura le dessus.

**RESTAURANT VERNAY**, rue de la Belle-Cordière, 18. — Service à la carte et à prix fixe. — Loge à pied. — Le patron parle le patois de Soci-in-Jarre.

# CHOSES MUNICIPALES

On sait que Javot est un socialiste renégat, il appartient à tout le monde de le démasquer. Elu avec un programme avancé et comme candidat de l'Alliance, il s'est vu renouveler son mandat dernièrement sur la liste de M'sieu le Maire.

Ce n'est plus qu'un opportuniste, et comme tel nous l'attaquons.

Ayant accepté une fonction élective — quoique n'y ayant aucun droit, M. Javot n'étant pas domicilié **chez lui** — il appartient à la vie publique; nous en profitons. Ce n'est pas de l'homme dont nous nous occupons, c'est du fonctionnaire.

Donc commençons.

Série de questions :

**Est-il vrai** que le conseiller Javot s'occupe d'une façon trop intéressée des questions regardant le Théâtre des Célestins?

**Est-il vrai** que le susdit ait signé l'acte suivant :

Je, soussigné, Javot, conseiller municipal, demeurant à Lyon, rue de la Préfecture, 6, reconnais avoir reçu de M. S... la somme de cent cinquante francs à valoir sur celle de mille francs qu'il s'est engagé à me payer s'il obtient de la direction du Théâtre des Célestins le service de ce théâtre pour la saison théâtrale qui doit commencer le 1er septembre 1888.

Il est bien entendu que cette somme de cent cinquante francs sera remboursée par moi à M. S... intégralement et sur sa demande, dans le cas où il n'obtiendrait pas ce service dès la signature du traité avec une autre personne.

Lyon le 1er juillet 1886.

Signé : Javot.

Nous nous refusons à croire à de pareils faits et nous serons très heureux d'avoir à insérer une lettre de M. Javot le démentant.

**Est-il vrai** que l'affaire ayant échoué, le conseiller Javot refusa de rembourser les 150 francs?

**Est-il vrai** que M. S... se réclama de la justice de paix pour défendre ses intérêts, comme le prouve l'acte suivant, **acte officiel**, émanant de la justice de paix du deuxième canton :

Entre M. S..., demandeur, et M. Javot, défendeur;

Ouï M. M..., ès-qualités (mandataire de M. S...), qui a conclu à ce qu'il plaise au tribunal de paix donner défaut contre le défendeur et le condamner à payer au demandeur la somme de cent cinquante francs, dont le défendeur s'est verbalement reconnu débiteur.

Par exploit de Sylvestre, huissier, du 13 courant, le demandeur a fait citer le défendeur.

Par ces motifs, le tribunal, jugeant en premier ressort et par défendeur à payer au sieur S... la somme de...

Ainsi jugé à Lyon, le 16 novembre 1886.

Deuxième canton, rue Tupin, 34.

L'abondance des matières nous oblige à renvoyer au prochain numéro l'affaire Morin.

# BULLETIN FINANCIER

Les bonnes tendances dominent toujours ; les demandes du comptant sont très nombreuses pour permettre le maintien des cours.

Les capitaux tendent chaque jour à réglementer le marché ; nous ne pouvons qu'applaudir à ce revirement dans les habitudes de la Bourse.

Quelques affaires à terme ont été traitées sur les actions de nos grandes Compagnies de chemins de fer

Le groupe des chemins de fer étrangers est calme.

Les obligations du Crédit foncier de France font preuve d'une fermeté remarquable ; les plus recherchées sont celles qui laissent, en cas de remboursement au pair, une marge qui, sans être importante, se trouve encore suffisante pour justifier ce choix.

Le bruit a couru que la Banque ottomane était parvenue à se débarrasser de son portefeuille ; on ajoutait que tout ce papier pourrait bien venir sur la place de Paris — ce n'est pas un joli cadeau à faire à l'épargne — Nous espérons bien que cette dernière sera plus que prudente à cet égard.

La reprise du Panama s'affirme chaque jour ; les actionnaires ont pleine confiance dans un vote favorable du Sénat relativement à la création d'obligations à lots.

Une assemblée générale ordinaire et extraordinaire des actionnaires de la Compagnie transatlantique doit avoir lieu le 31 de ce mois.

JIDÉ

# CHRONIQUE DÉPARTEMENTALE

## ANSE

### Élections municipales — Dupes

Après vos explications, nous ne pouvons vous prendre pour complices; mais, permettez qu'on vous le dise, vous avez été dupes.

La souricière du jésuite a su vous prendre dans ses filets. Nous vous adjurons alors, nous vous supplions qu'à de prochaines élections vous fassiez une concentration républicaine. Elle peut exister, les éléments ne manquent pas pour qu'elle puisse s'exécuter.

Nous prions le citoyen Régipas de bien se désintéresser des élections, et nous sommes sûrs que son patriotisme n'hésitera pas.

Nous ne verrions pas d'inconvénients à ce qu'il soit simple conseiller : les leçons du passé auront été assez fortes pour qu'à l'avenir il se montrât plutôt père de famille que trop autoritaire.

Du reste, la République a besoin de tous ses enfants. — La défense de ses intérêts nous défend d'imiter Saturne.

Evidemment, des torts ont eu lieu des deux côtés. Oubliez-les, marchez la main dans la main pour accomplir les réformes et ne faites pas le jeu de la réaction, qui a su profiter de vos divisions. Marchez toujours au grand jour; rappelez-vous bien, il y a quatre ans, les réactionnaires ont mis le pied dans le conseil, aujourd'hui les deux tiers du corps y sont et bientôt la tête s'y fixera. Vos yeux n'ont pas voulu voir, — vos oreilles n'ont rien entendu. — Prenez garde qu'il ne soit déjà trop tard. — Quels regrets, quelles larmes de sang!

En arrivant à faire, dans quelques années, une concentration républicaine, et je crois fermement qu'elle peut avoir lieu, nous ne traiterons pas les réactionnaires en parias. — Notre Eglise est ouverte à tous; nous les admettrons même au conseil, en écartant quelques personnalités trop compromises. Nous leur demanderons des gages, c'est-à-dire que des conditions quintessenciées exigeront qu'ils viennent aux idées modernes : tout pour la démocratie, tout pour le peuple.

Le groupe socialiste, à dater d'aujourd'hui, cessera sa polémique; il espère qu'on l'aura compris.

Le temps, le meilleur dissolvant, y calmera les passions.

Les fautes passées ne doivent plus se renouveler.

Il vous donne un conseil : Evitez la toile d'araignée ci-dessous :

En étant fin limier,
Capitaine pompier,
Je finis par me taire
Et redeviens notaire.

*Pour le Groupe socialiste,*
D.

# VARIÉTÉS

## A propos de Bottes

On nous raconte l'historiette suivante qui est fort drôle et qui s'est passée, il y a quelque temps, dans notre région.

Un boucher avait acheté à une ferme un lot de moutons, et il avait été convenu qu'il prendrait les moutons à sa convenance, au fur et à mesure de ses besoins.

Un jour il se présente chez son vendeur et prit livraison d'un des animaux, qu'il chargea sur ses épaules après lui avoir lié convenablement les pattes. Mais un des garçons de la ferme, mécontent de n'avoir pas reçu de pourboire du boucher, bien que celui-ci eut fait une excellente affaire, avait résolu de lui jouer une bonne farce. Au moment donc où le boucher allait partir, le garçon prit les devants, muni d'une paire de bottes presque neuves ; à quelque distance de la ferme, sur le chemin que devait prendre le boucher, il déposa une des chaussures ; puis à 200 mètres plus loin il plaça l'autre et, s'étant caché, il attendit.

Pendant ce temps, le boucher suivait sa route, chargé de son mouton. La première botte lui frappa les yeux : elle était en excellent état et notre homme pensa qu'elle lui conviendrait parfaitement ; mais que faire d'une seule botte? Il continua donc sa route jusqu'au moment où la seconde botte lui apparut. Décidément la paire y était! L'occasion était trop belle pour ne pas en profiter. Le boucher déposa donc son mouton par terre et retourna sur ses pas, pour chercher la première chaussure. Le mystificateur, sans perdre une minute, s'empara alors de l'animal, qu'il chargea à son tour sur ses épaules et, coupant à travers bois, il le reporta à la ferme.

On comprend quelle dut être la stupéfaction du boucher quand, revenant triomphalement muni de la paire de bottes, il constata la disparition de son mouton. En vain le chercha-t-il ; l'animal avait disparu. Furieux de ce contretemps, mais ayant absolument besoin d'un mouton pour sa vente, il se décida à retourner à la ferme, où il raconta sa mésaventure, qu'on écouta le plus sérieusement du monde, malgré une forte envie de rire. En fin de compte, notre homme prit un autre mouton, le chargea sur son dos, et, bien décidé cette fois à ne pas s'en dessaisir, dût-il avoir à sa disposition plusieurs paires de chaussures, il se remit en route.

Mais le garçon, enchanté du succès de sa farce, voulut compléter la mystification et il paria qu'il arriverait à enlever le second mouton, comme il avait enlevé le premier.

Prenant donc un chemin détourné, il arriva à l'endroit où avait eu lieu la scène de l'enlèvement. Il y avait justement, à quelques pas de la route, un petit bois assez touffu ; il s'y cacha et, au moment où il vit poindre le boucher, il imita le bêlement d'un mouton. Le boucher écouta. C'est mon mouton, se dit-il bientôt ; et, tout joyeux, il déposa sur le sol celui dont il était chargé et entra dans le bois, pendant que le garçon en sortait sans être vu et, saisissant le mouton, renouvelait le manège qu'il avait fait précédemment.

Bien entendu, le boucher ne trouva rien dans le bois, et quand il revint pour prendre le mouton laissé sur le chemin, il ne put que constater une nouvelle disparition aussi étonnante que la première.

C'était à croire que le diable s'en mêlait. Aussi, sans même retourner à la ferme, le malheureux boucher, n'y comprenant absolument rien, se décida à rentrer chez lui.

Il paraît qu'il a écrit au fermier pour lui demander la résiliation de son marché, attendu que le sanimaux achetés par lui étaient ensorcelés. On ne dit pas si le fermier a consenti et si l'explication a satisfait le crédule acquéreur.

# COMMUNICATIONS ÉLECTORALES

*Aux Electeurs du troisième arrondissement*

Citoyens,

Par une importante majorité, vous nous avez témoigné, en même temps que votre confiance, votre volonté de voir enfin se dessiner, au sein du conseil municipal, une marche en avant, une défense sage et éclairée de vos droits toujours méconnus. Nous acceptons cette tâche et nous nous engageons à nouveau à remplir fidèlement notre devoir.

Electeurs,

Nous venons donc vous dire merci et en même temps vous rappeler qu'il n'est pas seulement utile que vos élus accomplissent leur mandat, mais qu'il est nécessaire que la concentration républicaine et socialiste soit poursuivie par tous, afin qu'unis, groupés, compactes, nous puissions opposer une digue à ce nouvel ennemi de nos droits électoraux qui s'appelle la presse opportuniste.

De même que nous allons nous mettre à l'œuvre, nous vous disons, citoyens, à l'œuvre aussi, groupons-nous, concentrons nos forces avec ce cri de ralliement :

Vive la République démocratique et sociale!

Bedin, Guy, Ch. Thivollet,
Labouret, Choux, Worms,
Picornot.

**Alliance républicaine socialiste du sixième arrondissement.** — Tous les membres faisant partie de l'organisation sont priés de se réunir samedi 26 courant, à huit heures et demie du soir, au local habituel, cours Morand, 48.

Ordre du jour : Présence obligatoire.

Le secrétaire, Seymat.

# CAUSERIE SCIENTIFIQUE

### L'Eclairage électrique

Les journaux d'Angleterre et d'Amérique nous apportent l'annonce de nouveaux perfectionnements dans l'éclairage électrique des voies publiques.

La lumière électrique se présente sous deux formes : la lumière par arc et la lumière par incandescence.

Dans les arcs électriques, la lumière jaillit entre deux charbons séparés par une mince couche d'air.

Cette lumière est d'un très grand éclat. Elle est blanche avec une teinte légèrement bleuâtre, qui rappelle la lumière de la lune.

Elle convient donc très bien toutes les fois qu'il s'agit d'éclairer un grand espace : une place publique, une halle, une gare de chemin de fer, un atelier, etc.

On l'emploie également à l'intérieur des théâtres pour éclairer les façades et les escaliers ; mais on a constaté que dans la salle même elle donne aux visages et aux toilettes un aspect blafard qui fait renoncer à son usage.

La lumière par incandescence est produite par le passage d'un courant dans un filament de charbon maintenu dans le vide.

Elle a une teinte jaune dorée d'un aspect agréable que rappellent les bougies ou le gaz.

Elle convient aux maisons, aux hôtels, aux salles de spectacle.

Ces deux modes d'éclairage ont donc leurs applications distinctes.

Toutefois, lorsqu'il s'agit d'éclairages de moyenne intensité, on peut hésiter entre les deux systèmes.

C'est ainsi que dans les gares, les expositions ou les rues on a souvent recours à de petits arcs électriques.

Mais ces arcs offrent certains inconvénients : la lampe à arc brûle dans l'air, elle dégage de l'acide carbonique et un peu d'oxyde de carbone. Elle laisse échapper des étincelles. Elle exige tout un mécanisme de régulation assez compliqué pour maintenir les deux charbons à distance convenable.

Il serait donc avantageux de la remplacer par la lampe à incandescence. Celle-ci fonctionne en effet pendant plus de huit cents heures sans qu'on ait besoin d'y toucher; elle ne déverse dans l'atmosphère aucun gaz toxique, puisqu'elle en est séparée par une enveloppe de verre.

Mais jusqu'ici on n'avait pas dépassé pour ces lampes une intensité de cent bougies. Quand on élevait davantage la température du charbon de manière à atteindre un éclat comparable à celui de l'arc, la lampe s'usait rapidement.

Depuis quelques mois, la compagnie anglaise Clark et Chapmann a réussi à fabriquer des lampes de 500 et 800 bougies, fonctionnant aussi longtemps que les lampes ordinaires, et ne coûtant proportionnellement pas plus cher.

Il est évident que ces lampes seraient très commodes pour l'éclairage des voies publiques, des salles, etc. On utilise déjà des modèles analogues, en Amérique, pour éclairer les rues et les places.

Espérons qu'il en sera bientôt de même en France, et que l'on ne tardera pas à accorder les autorisations nécessaires pour établir les canalisations électriques.

Il n'est que temps de rompre avec les vieux errements. Jusqu'ici, au point de vue des applications de l'électricité — qu'il se soit agi de télégraphie, de téléphone ou d'éclairage — la France s'est toujours vue en retard sur l'Amérique, l'Angleterre ou les autre nations européennes.

Il a fallu, pour triompher des entraves administratives, ou bien un long espace de temps, ou bien quelque événement imprévu qui ouvrit les yeux de tous.

C'est ce dernier cas qui s'est présenté pour l'éclairage électrique des théâtres, qui se généralise de plus en plus.

Il ne faudrait pas pourtant s'imaginer qu'on fasse disparaître ainsi toutes chances d'incendie.

Le 27 décembre 1886, le feu se déclarait à Philadelphie dans le musée de figures en cire, et se communiquait au Théâtre du Temple qui fut entièrement détruit. Voici ce que l'on apprit :

Une personne, qui écoutait les explications du gardien, aperçut de la fumée dans la salle voisine. Un instant après une lampe à incandescence éclatait, et la draperie voisine s'enflammait.

Des fils conducteurs, placés dans la « Chambre des Horreurs », au contact de cette draperie, s'étaient échauffés outre mesure, et avaient été la cause de l'accident.

L'on avait négligé de les munir d'un coupe circuit de sûreté, c'est-à-dire d'un fil de plomb capable de fondre dès que la température du courant s'élève au point de devenir dangereux.

On voit donc que toute installation imparfaite est dangereuse, même avec l'électricité; et qu'il serait fâcheux qu'une confiance exagérée fit négliger les précautions nécessaires.

Le cas précédent n'est d'ailleurs pas

L'ÉCLAIREUR

Journal de Lyon

LIGUE DES PATRIOTES

**Qui vive? France!**
**Quand même!**

**La Nation.**
**La Loi.**

Les soussignés, en parfaite communauté d'idées avec M. Paul Déroulède,

Tout en déplorant comme lui que la situation actuelle de la France impose aux Patriotes le devoir urgent de parer tout d'abord aux difficultés de l'intérieur et les jette forcément hors d'une neutralité désormais coupable,

Approuvent l'entrée de la *Ligue des Patriotes* dans le mouvement révisionniste,

Adhèrent à son nouveau programme nettement politique et se déclarent partisans résolus de la Réforme, d'où ils attendent la réorganisation de la République et le rétablissement de la prospérité nationale, conditions premières du retour de l'Alsace-Lorraine à la France.

| NOMS ET PRÉNOMS | ADRESSES | SOUSCRIPTIONS | SIGNATURES |
|---|---|---|---|
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | A reporter | |

L'ÉCLAIREUR

Journal de Lyon

LIGUE DES PATRIOTES

**Qui vive? France!**
**Quand même!**

**La Nation.**
**La Loi.**

Les soussignés, en parfaite communauté d'idées avec M. Paul Déroulède,

Tout en déplorant comme lui que la situation actuelle de la France impose aux patriotes le devoir urgent de parer tout d'abord aux difficultés de l'intérieur et les jette forcément hors d'une neutralité désormais coupable,

Approuvent l'entrée de la *Ligue des Patriotes* dans le mouvement révisionniste,

Adhèrent à son nouveau programme nettement politique et se déclarent partisans résolus de la Réforme, d'où ils attendent la réorganisation de la République et le rétablissement de la prospérité nationale, conditions premières du retour de l'Alsace-Lorraine à la France.

| NOMS ET PRÉNOMS | ADRESSES | SOUSCRIPTIONS | SIGNATURES |
|---|---|---|---|
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | A reporter | |

le seul où les conducteurs puissent mettre le feu à leurs enveloppes.

Toutes les fois que le circuit est formé par le simple contact de deux pièces métalliques, il faut veiller avec soin à ce que ce contact soit bien établi.

Sans quoi — ce sera, si l'on veut, le cas d'un bouchon mal vissé — un petit arc jaillit au contact imparfait : il fait charbonner le bois et établit une communication entre deux fils voisins. On a un *court-circuit*. Les enveloppes ne tardent pas à brûler et à fournir un nouveau chemin au courant qui entretient la combustion de proche en proche.

Le danger augmente si le pompier jette de l'eau sur le feu, car il établit ainsi de nouvelles communications.

L'eau est en effet la cause la plus sérieuse d'incendie par l'électricité. En mouillant la surface du bois, et en imbibant les surfaces isolantes, elle ne tarde pas à établir des courts-circuits entre fils voisins.

D'où la nécessité de précautions spéciales quand les fils doivent traverser une cave humide, un mur où pénètre l'eau d'infiltration, etc.

Enfin, il est une dernière cause d'incendie par les lampes d'incandescence.

Elles ne laissent pas, il est vrai, tomber des étincelles, comme font les arcs électriques.

Elles n'échauffent même pas d'une manière sensible l'ampoule de verre qui les renferme, on peu toucher celle-ci à la main sans crainte de se brûler.

La lampe vient-elle à se briser ? Le filament s'éteint et se refroidit instantanément.

On peut entourer le globle de verre de plusieurs couches de coton poudre et le briser subitement : le coton ne prend pas.

Et pourtant, en même temps que la lumière, il se produit de la chaleur. Que devient cette chaleur ?

Elle est dissipée à chaque instant par le rayonnement.

Ce rayonnement vient-il à être accidentellement empêché, la lampe peut devenir dangereuse.

M. Mascart a fait, la semaine dernière, au nouveau laboratoire d'électricité installé à Grenelle, des expériences significatives à cet égard.

Il a montré que si une lampe est enveloppée de plusieurs épaisseurs d'étoffe, interceptant presque toute la chaleur rayonnante, cette étoffe peut s'échauffer au point de charbonner et de s'enflammer dans un courant d'air.

Mais il est clair que l'on n'aurait pas plus l'idée d'utiliser une lampe à incandescence qu'un bec de gaz, comme porte-manteau.

Nous avons insisté à dessein sur les dangers que peut présenter l'électricité dans les théâtres. Il n'en est pas moins certain que ces dangers sont infiniment moindres que ceux du gaz et que les soins normaux d'une bonne installation écartent toute inquiétude.

L'électricité n'offre également que des avantages pour l'installation des lampes de secours installées, dans les couloirs ou les escaliers.

Les ordonnances de police prescrivent d'y placer des bougies ou des lampes à huile.

Mais elles ne tardent pas à s'éteindre dès que les couloirs sont envahis par les gaz et la fumée aussi impropres à entrée tenir la combustion que la respiration.

Rien n'est plus simple que d'employer des lampes électriques entretenues par des accumulateurs spéciaux.

La lumière électrique est donc appelée à jou r un rôle toujours croissant dans l'éclairage des théâtres, et cela d'autant plus qu'un mouvement ininterrompu pousse le public à réclamer de plus en plus de lumière : tendance qui ne semble devoir s'arrêter que quand on obtiendra sur la scène des effets comparables à ceux du plein jour.

D. B.

## MOTS POUR RIRE

X... n'a pas inventé la poudre ; mais, en revanche, c'est un gourmand dans toute l'acception du mot.

Il faisait remarquer, hier, que sa barbe était devenue grise, tandis que ses cheveux étaient restés noirs.

— C'est que son menton a plus travaillé que sa tête, murmura un de ses amis.

Dans leur loge, deux concierges causent du métier.

— Vous, madame Finot, que faites-vous devant un louis ?

— Je dis presque la vérité.

— Et devant deux ?

— Oh ! la vérité tout entière et quelque chose en plus !

## PETITES DISTRACTIONS

### QUESTION

D'un poulet on veut faire une paire de chaussures. Que faut-il faire ?

—

SOLUTION DES PETITES DISTRACTIONS

DU DERNIER NUMÉRO

*QUESTION*

Quand votre pot-au-feu est en ébullition, vous vous écriez :

— Chouette, hibou !

SOLUTIONS JUSTES

Ont trouvé :

E 1,000 I. — Une Institutrice. — Gros-Dos. — Un 100 Q Loth.

## Cadeau-Prime

**DE L'ÉCLAIREUR**

**La solution qui nous arrivera la première sera primée.**

**Notre *Cadeau-Prime* consiste en un Bon de Photographies.**

**La prime est accordée à E 1,000 I, qui est prié d'envoyer son adresse. (Joindre un timbre-poste pour l'envoi du bon.)**

**Nota.— Nous prions instamment nos lecteurs de dater leurs solutions, et même de mettre l'heure de l'envoi.**

Le gérant : F. BLANC.

Lyon. — Imprimerie de l'*Eclaireur*.

# ANNONCES LÉGALES, JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

VIENT DE PARAITRE

Une nouvelle Edition de

POURQUOI ET COMMENT

**Je suis Boulangiste**

PAR

**A. LAISANT**

*Député de la Seine*

Cette brochure est mise en vente dans nos bureaux et chez tous les Libraires et Marchands de journaux correspondants de la *Lanterne*, au prix de CINQ centimes.

**CAPITAUX**

**A TOUS COMMERÇANTS**

DEMONCHY, 25, passage Saulnier, Paris.

**L'ÉCLAIREUR**

demande des COURTIERS pour abonnements et annonces, petit passage de l'Argue, Lyon.

CONFECTION DE GILETS

**Mme DUC**

Rue Ferrandière, 50 (entresol)

—« LYON »—

Réparations de Vêtements d'hommes

**LEÇONS PARTICULIÈRES**

**A DOMICILE**

PRIX TRÈS MODÉRÉS

Préparation aux Ecoles du gouvernement, au volontariat et au baccalauréat. *S'adresser au bureau du journal.*

**BRASSERIE DE SUEZ**

**Huitres et Escargots**

BIÈRE SPÉCIALE

**Place de la République, 44, Lyon**

EN VENTE PARTOUT

10 centimes le numéro

**L'Eclaireur**

JOURNAL INDÉPENDANT

**De combat et d'avant-garde**

*PARAISSANT TOUS LES SAMEDIS*

La partie politique est réservée à un groupe de députés radicaux.

**Questions municipales**
**Questions lyonnaises**

**CHRONIQUE DES ABUS**

*De l'opportunisme*

DEMANDEZ PARTOUT

**L'ÉCLAIREUR**

LA RUSSE du **CREDIT FONCIER**

**2,250** francs de BÉNÉFICES en un mois avec **100** fr. une fois versés. Lire au Mercredi de la *Correspondance Financière*, 28, r. St-Lazare, PARIS

**Déménagements**

MAISON

**MIRABEL & Cie**

**Rue Pierre-Corneille, 87**

Vaste Entrepôt rue Corne-de-Cerf, 15

LYON

FACTAGE ET CAMIONNAGE

**Déménagements depuis 5 francs**

A Vendre

**CAFÉ-COMPTOIR**

*Situé près le cours Lafayette*

**PRIX MODÉRÉ**

S'adresser au bureau du journal.

**L'INVASION ALLEMANDE**

PAR LE

**Général BOULANGER**

**10 cent.** LA LIVRAISON ILLUSTRÉE — Quatre par Semaine

EN VENTE PARTOUT

Jules ROUFF et Cie, éditeurs

*Cloître Saint-Honoré, 14, PARIS*

**10 cent.** LA LIVRAISON ILLUSTRÉE — Quatre par Semaine

KIOSQUE DE BELLECOUR

*Tous les soirs à huit heures et demie*

**GRAND CONCERT**

PAR

L'ORCHESTRE DE LA VILLE

(60 exécutants)

SOUS LA DIRECTION DE

ALEX. LUIGINI — Premier chef d'Orchestre

J.-B. COUARD — Second chef d'Orchestre

SOLISTES

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| RITTER | Flûte | ROTTONOD | Cor | LESPINASSE | Violon |
| MAZIER | Petite flûte | TAMBURINI | Piston | A. BEDETTI | Id. |
| FARGUES | Hautbois | | | P. BEDETTI | Violoncelle |
| GORRON | Clarinette | HAEIN | Id. | U. BEDETTI | Id. |
| TERRAIRE | Basson | VENON | Trombonne | FORESTIER | Harpiste |

Les Mardis et Vendredis, **GRANDE FÊTE ARTISTIQUE**. Prix d'entrée : **Un franc.**

Les Lundis, Mercredis, Jeudis, Samedis et Dimanches, **GRAND CONCERT**. Prix d'entrée : **50 centimes.**

(*Voir l'affiche du jour pour le programme des Fêtes*)

**COMPTOIR DES ENCAISSEMENTS**

**Rue Ferrandière, 17, au 1er, LYON**

**M. POINT**

DÉFENSEUR AU TRIBUNAL DE COMMERCE

Recouvrements — Contentieux

**POUR MAIGRIR** par méthode simple et facile, on porte la *ceinture Ismaël*, composée de plantes aromatiques. Elle supprime en peu de temps tout embonpoint exagéré, sans nuire à la santé. L'eau balsamique en frictions en active le résultat. *Cinq années de succès.* Ecrire à Mme Ismaël, 8, boulevard Montmartre, Paris.

En vente au bureau de *L'ECLAIREUR*

**LA LIBRE-PENSÉE**

Par UN TRAVAILLEUR

**Prix : Dix Centimes**

MAISON FONDÉE EN 1865

DISTILLERIE DAUPHINOISE

Fabrique de Liqueurs spéciales

**H. GONTARD**

**Rue Boileau, 141**

(Près le cours Lafayette, aux Brotteaux)

LES TROIS LIQUEURS GONTARD ET ÉLIXIR VÉGÉTAL

(IDENTIQUES)

**INVENTEUR** : Prunelle à la fine champagne.— Quina-Liqueur.— Cordial des Voyageurs. — Curaçao d'Haïti. — Charentaise (crème de Fine Champagne). — Prunoline des Alpes. — Eckau Français 0.00. — La Merveilleuse.

BIEN APÉRITIF, FORTIFIANT, AU VIN DE GRENACHE

SPÉCIALITÉS :

Génépi aroles des Alpes, Ratafia de cerises, China-China

Ma *Prunelle à la Fine Champagne*, dont je suis l'inventeur, a obtenu à l'Exposition internationale de Nice 1883-84, la seule récompense accordée à cette liqueur.

*Seul dépositaire pour la France du Kummel Ivan Semenoff de Riga (Russie)*

Dépôt dans toutes les bonnes épiceries

PHOTOGRAPHIE ARTISTIQUE

**C. BROTONNIÈRE**

LYON — 1, place des Jacobins, 1 — LYON

Grands portraits au pastel. — Cartes de visite. — Cartes-Album et tous les nouveaux formats dans le genre artistique et moderne.

—« PRIX MODÉRÉS »—

**Magnétisme !**

**Mme CLAUDIA**

Somnambule lucide sur tous événements de la vie. — Sensitive pour malades. — Moyen de réussir en tout et de prévenir déceptions. — Cartes et lignes de la main. — Prix modérés. — Discrétion.

**Rue Centrale, 4, au 3e, LYON**

(CORRESPONDANCE)

**A VENDRE**

**Joli petit Cheval corse**

ET

**Joli Breack**

S'adresser impasse Margniolles, 6, à Cuire.

| NOMS ET PRÉNOMS | ADRESSES | SOUSCRIPTIONS | SIGNATURES |
|---|---|---|---|
| | | Report . . | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |

Faire remplir ces feuilles et envoyer les souscriptions à l'**Administration de la Ligue,** 22, rue Saint-Augustin, à Paris, ou aux **Bureaux de l'Eclaireur,** petit passage de l'Argue, à Lyon.

| NOMS ET PRÉNOMS | ADRESSES | SOUSCRIPTIONS | SIGNATURES |
|---|---|---|---|
| | | Report . . | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |

Faire remplir ces feuilles et envoyer les souscriptions à l'**Administration de la Ligue,** 22, rue Saint-Augustin, à Paris, ou aux **Bureaux de l'Eclaireur**, petit passage de l'Argue, à Lyon.